

INTRODUCTION

Les rapports bisannuels ont vocation de contribuer au débat et à l'action politiques en y introduisant les résultats des concertations organisées par le Service, au cours desquelles des acteurs de la lutte contre la pauvreté partagent leurs expériences et leurs réflexions, et formulent des recommandations¹.

Le Rapport 2005² a constitué en ce sens une avancée. Il a en effet été l'occasion de nombreux contacts entre les partenaires du Service et une trentaine de cabinets ministériels³. Il a donc paru intéressant de faire le point, dans l'édition 2007, sur l'état de ce dialogue. Le lecteur n'y trouvera pas un inventaire exhaustif des mesures prises par les autorités compétentes⁴ mais pourra se faire une idée de l'écho qu'a reçu le rapport auprès des décideurs dans les Régions, les Communautés et l'Etat fédéral. Comment les recommandations ont-elles été entendues ? Comment ont-elles pu ou non influencer la conception de certaines politiques ? Lesquelles restent toujours d'actualité ? Cette première partie est construite selon le même plan que le dernier rapport, par orientation.

Mais influencer sur les politiques menées en Belgique est insuffisant, car elles sont liées aux axes tracés par l'Union européenne. Quoique non abordée dans le précédent rapport, c'est donc cette question qui clôture les textes consacrés à l'état du dialogue avec les responsables politiques : comment rendre présents dans les débats européens les points de vue des victimes de la pauvreté et de ceux qui sont engagés à leur côté ? Le Service a entamé une réflexion à ce sujet, en s'appuyant sur des initiatives de participation existantes.

Cette première partie n'a pas fait l'objet comme telle d'une concertation spécifique avec les organisations concernées ; elle a été présentée à la Commission d'accompagnement du Service, tout comme les autres textes du rapport.

La deuxième partie rend compte des travaux menés par quatre groupes de concertation.

D'autres se sont réunis durant ces deux dernières années, pour échanger sur la représentation des personnes pauvres dans les médias, sur la formation des professionnels, sur le rôle de l'aide à la jeunesse dans la lutte contre la pauvreté, notamment. S'il n'est pas rendu compte de ces travaux ici, c'est uniquement parce que le Service et la plupart de ses partenaires ont estimé qu'ils n'avaient pas suffisamment abouti pour faire déjà l'objet d'une communication publique. Autrement dit, la sélection des quatre thèmes ne s'est pas faite en termes de priorités.

C'est dans ces groupes de concertation que se poursuit de manière structurelle le dialogue initié par le Rapport Général⁵ entre ceux et celles qui sont confrontés à la pauvreté, que ce soit dans leur vie personnelle, dans leur pratique professionnelle ou dans leur engagement militant. Une attention particulière y est accordée à la participation des associations dans lesquelles des personnes pauvres se reconnaissent, conformément à la volonté du législateur⁶. Celles-ci sont invitées à tous les groupes alors que les autres acteurs le sont en fonction du thème abordé. Pour favoriser la connaissance mutuelle entre partenaires dont les

¹ La mission du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale est définie dans l'accord de coopération du 5 mai 1998 relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté, dont le texte intégral figure à l'annexe 3 de ce rapport.

² Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2005), *Abolir la pauvreté. Une contribution au débat et à l'action politiques*, Bruxelles : Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. Dans les textes qui suivent, il sera fait référence à ce dernier rapport bisannuel sous la dénomination 'Rapport 2005'.

³ Un compte rendu détaillé de ces rencontres, intitulé *Note intermédiaire rédigée par le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. Etat du dialogue avec les responsables politiques des Régions, des Communautés et de l'Etat fédéral* est disponible sur le site www.luttepauvrete.be.

⁴ Dans le cadre de la rédaction du Plan d'action national pour l'inclusion sociale, les Régions, les Communautés et l'Etat fédéral tiennent à jour les listes des initiatives qu'ils prennent en matière de lutte contre la pauvreté. Celles-ci sont disponibles sur le site du SPP intégration sociale www.mi-is.be. La Région wallonne met régulièrement à jour un inventaire des mesures (le plus récent date de 2006) disponible sur le site de la DIIS www.cohesionsociale.wallonie.be. La Flandre publie tous les ans un plan d'action dans lequel sont présentées les initiatives politiques dans le domaine de la pauvreté, disponible sur le site www.vlaanderen.be (le plus récent date de 2006).

⁵ ATD Quart Monde Belgique, Union des Villes et Communes belges – section CPAS, Fondation Roi Baudouin (1994), *Rapport Général sur la Pauvreté*, Bruxelles.

⁶ Article 5, §1^{er} dernier alinéa et §2 de l'accord de coopération relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté.

points de vue - le lieu d'où l'on regarde les choses - est parfois fort différent au départ, le nombre de participants ne peut être trop élevé (les groupes réunissent entre 15 et 30 personnes). Pour la même raison, il est demandé que ce soit autant que possible les mêmes délégués des diverses organisations qui soient présents à chaque rencontre.

Si les participants aux échanges relatifs à l'enseignement ont souhaité traiter un ensemble de points sans en privilégier l'un ou l'autre, il n'en va pas de même pour les autres thématiques. L'angle spécifique par lequel la question de l'emploi est abordée est l'insertion socioprofessionnelle ; la réflexion est menée en particulier à partir du système de titres-services. C'est sur la base de la situation des habitants permanents dans les équipements touristiques que les politiques du logement sont interrogées. Enfin, le quatrième chapitre approfondit un élément de l'orientation relative au logement du rapport *Abolir la pauvreté* : le droit effectif à l'énergie. Chaque concertation a suivi son propre cheminement et il est expliqué dans le texte. La liste des organisations qui ont travaillé ensemble figure à la fin de chaque chapitre.

La conclusion met en exergue une tendance générale, présente tout au long du rapport et dénoncée par de nombreux partenaires du Service, à savoir la responsabilisation croissante de l'individu pauvre au détriment du renforcement des solidarités.

Outre les annexes classiques - liste des personnes et organisations ayant participé aux travaux et texte de l'accord de coopération - cette quatrième édition contient une présentation des activités du Service (2006- 2007). Le rapport bisannuel est en effet la face la plus visible du Service mais il en a bien d'autres qui, toutes, reflètent la volonté d'introduire le point de vue des acteurs luttant contre la pauvreté dans le débat public ; qu'il soit mené à un échelon local ou international, via des interventions orales ou écrites, avec un public spécialisé ou non, etc.

Ce quatrième rapport ne constitue pas une fin en soi. Il revient à la Conférence interministérielle compétente, aux Gouvernements et Parlements, ainsi qu'à leurs organes consultatifs, d'en assurer le suivi. C'est dans l'espoir que ce dernier soit concret que de nombreuses personnes qui luttent au quotidien contre la pauvreté se sont engagées dans la rédaction de cette publication.